

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 07 AVRIL 2026**

**Le sept avril deux mille vingt-six à vingt heures trente minutes** le Conseil Municipal régulièrement convoqué le trente et un mars deux mille vingt-six, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Marie-Ange CAZALA-CROUTZET, Maire.

**PRÉSENTS** : Mme CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, M. DELOT Philippe, Mme DARETS Marie-Pierre, M. BALASQUE Didier, M. MICHONNET Jean-Luc, Mme GUITARD Véronique, M. SORET Jean-Michel, Mme LABAT Gabrielle, Mme LACOSTE Hélène, Mme GUÉRAÇAGUE Isabelle, Mme TOUZET Virginie, Mme MARRACQ Véronique, M. SAPALLY Benoît, Mme DANASTAS Elisa.

**REPRÉSENTÉS** : Mme GARROCC Anne-Marie (pouvoir à M. DELOT Philippe), M. CHOQUET Joël (pouvoir à Mme GUITARD Véronique), M. COURADET Sébastien (pouvoir à Mme DARETS Marie-Pierre), M. VIGNAU-ESPINE Jérôme (pouvoir à Mme TOUZET Virginie), M. SY Baba (pouvoir à M. SAPALLY Benoît).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. DELOT Philippe.

**Délibération n°23-04-26 : Désignation du représentant au sein du Conseil d'Exploitation de l'Office du Tourisme communautaire**

Conformément aux articles L.2121-33, L.5212-7 et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit élire les délégués pour siéger au sein des assemblées délibérantes des organismes extérieurs de coopération intercommunale.

L'office du tourisme communautaire doit renouveler son Conseil d'Exploitation, et la Commune y est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

En conséquence, il convient de procéder aux désignations correspondantes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**PROCÈDE** à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, pour représenter la commune au sein du Conseil d'Exploitation de l'Office du Tourisme communautaire.

Une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir :

- **Délégué titulaire : candidature de Mme Marie-Ange Cazala-Crouzet.**
- **Délégué suppléant : candidature de M. Sébastien Couradet.**

La Maire donne lecture de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « *Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.* »

En application de ces dispositions, sont nommés délégué titulaire Mme Marie-Ange Cazala-Crouzet et délégué suppléant M. Sébastien Couradet pour représenter la Commune au Conseil d'Exploitation de l'Office du Tourisme communautaire.

Le Conseil Municipal prend acte de ces nominations.

Ainsi fait et délibéré à Bénégacq, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres,  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Philippe Delot



La Maire,  
Marie-Ange Cazala-Crouzet

